

20 DÉCEMBRE 2022

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue le lundi 20 décembre 2022 à la salle de conseil au 119 rue Renaud, Saint-Jacques-le-Mineur.

Madame Isabelle Arcoite, agit comme greffière-trésorière.

Ouverture de la séance

Madame Karine Paiement, mairesse, informe l'assistance que la séance extraordinaire est ouverte à 18h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

Monsieur Bruno Martel, au poste no 2
Madame Marie-Ève Boutin, au poste no 3
Monsieur Xavier Sanchez, au poste no 4
Madame Mylène Therrien, au poste no 5
Monsieur Etienne Brunet, au poste no 6

Étaient absents les membres du conseil suivants :

Madame Nathalie Boucher, au poste no 1

Les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*.

2. ORDRE DU JOUR

2022-12-336

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Marie-Eve Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

☞ ADOPTÉE ☞

☞ ☞ ☞ ☞

ORDRE DU JOUR

3 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 3.1 Adoption du budget pour l'année 2023
- 3.2 Adoption du programme d'immobilisations 2023-2025

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

5 CLÔTURE DE LA SÉANCE

☞ ☞ ☞ ☞

20 DÉCEMBRE 2022

3. FINANCES ET TRÉSORERIE

2022-12-337

3.1. Adoption du budget pour l'année 2023

CONSIDÉRANT l'article 954 du *Code municipal du Québec* (C-27.1) qui prévoit que les municipalités doivent adopter avant le 31 décembre de chaque année un budget pour l'année à venir, sauf exception des années d'élections générales où la période est prolongée au 31 janvier;

CONSIDÉRANT le projet de budget déposé séance tenante :

REVENUS	2023
Taxes foncières	3 106 228 \$
Tenant lieu de taxes	8 000 \$
Services rendus	70 245 \$
Autres recettes de sources locales	473 506 \$
Transferts	3 159 536 \$
TOTAL DES PRODUITS	6 817 515 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration générale	819 637 \$
Sécurité publique	744 165 \$
Transport	1 175 466 \$
Hygiène du milieu	580 466 \$
Santé et bien-être	3 207 \$
Urbanisme et mise en valeur	218 680 \$
Loisirs et culture	370 304 \$
Frais de financement et autres frais financiers	206 069 \$
TOTAL DES DÉPENSES	4 117 994 \$

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	
Fonds de roulement et remboursement de dette	198 800 \$
Immobilisations (moins les affectations de surplus)	5 221 570 \$
Conciliation fiscale	(2 020 622) \$
TOTAL DES CHARGES	3 399 748 \$

AFFECTATIONS	
Appropriation du surplus	700 227 \$
TOTAL DES AFFECTATIONS	700 227 \$

GRAND TOTAL ÉQUILIBRÉ	- \$
------------------------------	-------------

20 DÉCEMBRE 2022

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'adopter le présent budget pour l'année 2023.

ADOPTÉE

2022-12-338

3.2. Adoption du programme d'immobilisations 2023-2025

CONSIDÉRANT l'article 953.1 du *Code municipal du Québec* (C-27.1) qui prévoit que les municipalités doivent adopter avant le 31 décembre de chaque année un programme d'immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT le projet suivant qui a été rendu public conformément à l'article 956 du Code municipal (C-27.1) :

PROJETS	2023	2024	2025	FINANCEMENT
ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
Appareils respiratoires	33 000	66 000	15 000	Fonds général
Pincés de désincarcération		55 000	5 000	Fonds général
TRANSPORT - VOIRIE				
Achat de machinerie et outillage	5 000	5 000	5 000	Fonds général
Réfection route Édouard VII + Stabilisation de la berge + Réparation de 2 ponceaux	1 182 598			Financement par emprunt (subvention PAVL refusée)
Réfection rue du parc Landry	408 302			Taxe de secteur
Réfection rang St-Marc	18 750	335 248		Subvention PPA-CE + Financement par emprunt
Réfection rang St-Philippe Nord	34 121	571 080		Financement par emprunt
Réfection rang St-André + réparation de 17 ponceaux		39 370	889 408	Subvention PPA-CE + financement par emprunt
Réfection rue du Moulin		17 743	150 912	Fonds général
Réfection de ponceaux	267 901			Fonds des carrières
HYGIÈNE DU MILIEU				
Nouveaux puits	2 933 219	3 951 562		Subvention TECQ + PRIMEAU
Vidange de boues - Secteur	19 000			Fonds réservé
Équipement déneigement	4 000	200 000	850 000	Financement par le fonds général
AMÉNAGEMENT - URBANISME				
Automobile d'inspection	3 500	3 500	3 500	Fonds général
IMMEUBLES				

20 DÉCEMBRE 2022

Aménagement des bureaux municipaux			150 000	Fonds général
Réaffectation du centre communautaire	188 180	2 000 000	3 000 000	Subvention PRABAM + RECIM
Aménagement la bibliothèque	10 000		30 000	Fonds général
Nouvelle caserne incendie		40 000	90 549	Subvention PRACIM + Financement par emprunt
LOISIRS ET CULTURE				
Aménagement de skate park	45 000			Subvention Desjardins
Terrains de pickleball (suite)	19 517			Subvention du FRR de la MRC + Fonds général
Aménagement de jeux d'eaux			253 000	Subvention du FRR de la MRC + Fonds de parc
Équipement de sonorisation	5 000			Fonds général
Sentier d'interprétation des milieux humides	110 484	95 197		Subvention du Fonds des infrastructures naturelles (FIN)
GRAND TOTAL	5 287 571 \$	7 379 700 \$	5 442 369 \$	18 109 640 \$

20 DÉCEMBRE 2022

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'adopter le présent programme d'immobilisations pour les années 2023 à 2025.

☞ ADOPTÉE ☞

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question porte exclusivement sur le budget 2023 et le programme d'immobilisations 2023-2025.

Début de la période de questions : 18h20

Questions dans la salle sur les projets d'immobilisations en eau potable.

Fin de la période de questions : 18h36

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2022-12-339

5.1. Levée de la séance ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 18h37.

☞ ADOPTÉE ☞

Karine Paiement, mairesse

Isabelle Arcoite, greffière-trésorière